

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 17 février 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie DE MILLIANO est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.12/02.23

**Objet : Personnel Ville et CCAS
Plan de formation 2023**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 16.02.2023

Délibération n°: D.12/02.23

**Objet : Personnel Ville et CCAS
Plan de formation 2023**

Monsieur BELGHACHEM indique que le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3, prévoit l'élaboration d'un plan de formation pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Le plan de formation s'inscrit dans une démarche de gestion des ressources humaines qui permet de maintenir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation et à la qualité des missions de service public des agents de la collectivité. Il peut également être amené à répondre aux souhaits personnels de formation des agents.

Ainsi, le plan de formation est élaboré à partir du recensement des souhaits émis par les agents, ainsi que des besoins identifiés par la collectivité.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L421-1 à L421-8, L422-1 à L422-19, L422-21 à L422-35, L423-3 à L423-9,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1^{er} février 2023,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal prenne acte du plan de formation 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte que lui a été présenté le plan de formation globalisé 2023 concernant le personnel de la Ville de Lillebonne & du CCAS ; plan de formation qui figure en annexe de la présente délibération.

**PLAN DE FORMATION ACTÉ PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK,
MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA
TAKARLI, MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sylvie DE MILLIANO.



PLAN DE FORMATION 2023 VILLE DE LILLEBONNE

En raison d'une réorganisation au sein du CNFPT (fusion des délégations de Caen et de Rouen) en 2022, de nombreuses formations en intra et union n'ont pas été réalisées. Le service Rh a rencontré l'interlocuteur du territoire afin de négocier le report de 3 jours de formation intra 2022 et l'a obtenu. Pour les formations du territoire (union), les jours non réalisés ne seront pas reportés. La Ville de Lillebonne n'a pas été associée au plan de formation Union pour 2023 en raison d'un problème de mailing. Nous pourrions néanmoins inscrire des agents mais ne serons pas porteur de projet.

Les actions de formation proposées incluent :

- Des actions d'intégration, obligatoires et statutaires lors d'une mise en stage dans un cadre d'emplois,
- Des actions de professionnalisation tout au long de la carrière,
- Des préparations aux concours ou examens professionnels,
- Des actions individuelles (VAE, bilans de compétences etc.)

La majorité des actions de formation est réalisée auprès du CNFPT. Ces formations ont lieu :

- Dans les locaux des centres organisateurs (Rouen, Le Havre, Caen pour la plupart, sur l'ensemble du territoire pour certaines catégories de formation), le nombre de jours de formation par agent n'est pas limité mais sans garantie que la demande sera acceptée,
- En « Union de territoire Fécamp-Lillebonne » et, dans ce cas, elles se déroulent dans la commune qui pilote le projet. Le territoire dispose de 24 jours de formation par an, chaque commune annonce ses projets et le nombre d'agents concernés. Sont retenus les projets qui concernent le plus grand nombre. Si trop d'agents sont inscrits sur une même action, le CNFPT reste décisionnaire.
- En intra, uniquement pour nos agents et elles se déroulent directement dans nos locaux. La Ville de Lillebonne-CCAS a droit à un contingent de 8 jours de formation par an. Ces formations doivent concerner au moins 10 agents pour être organisées.

Le budget de formation d'un montant de **30.000 euros** pour la Ville est dédié aux actions de formation qui ne peuvent pas être réalisées par le CNFPT.

Cela concerne les actions liées à la sécurité : habilitations, permis et autorisations de conduite (exemple : Cacès, permis poids lourds etc.), les formations d'utilisation des progiciels, certaines formations spécialisées type BAFD ainsi que la prise en charge, sous réserve d'accord de la collectivité, d'actions de formation personnelles telles que la VAE ou le bilan de compétences.

Les coûts de formations des apprentis sont désormais pris en charge par le CNFPT et soumis à un barème précis.

Le plan de formation proposé intègre l'ensemble des demandes formulées par les agents et encadrants et doit être soumis à l'avis du CST.

INTRA 2023

VILLE DE LILLEBONNE ET DU CCAS

Projet	Service	Agents Cibles	Nombre de Participants	Nb de jours
AIPR Report 2022				
1	Technique	Tout agent intervenant à proximité des réseaux sur la voie publique	15	1
Le traitement des accidents de travail et de trajet report 2022				
2	Tous les services	Assistants de prévention et encadrants de métiers ciblés	15	2
Les techniques d'entretien des bâtiments sportifs				
3	Services des sports	Tous les agents du service	13 à 14	2
Le positionnement managérial				
4	Tous les services	Encadrants ayant récemment pris leurs fonctions ou identifiés	15	2
L'amélioration des écrits professionnels				
5	Tous les services	Secrétaires, assistant(e)s de direction et agents rédigeant régulièrement des comptes rendus	15	2
La communication dématérialisée				
6	Tous les services	Agents ayant de nombreuses interactions par mail avec le public ou les partenaires externes.	15	1
Norme HACCP				
7	Entretien des bâtiments-restauration et portage de repas	Agents de portage et agents d'office	15	1

Il est important de préciser que majoritairement, les agents ne formulent plus de vœux sur leur feuille d'évaluation annuelle. Les inscriptions se font tout au long de l'année sur la plateforme dédiée du CNFPT et sont soumises à validation du N+1. Les informations recensées ci-dessous ne reflètent donc pas le plan qui sera réalisé en fin d'année.

FORMATIONS CNFPT DEMANDÉES PAR PÔLE LORS DE L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Pôle Direction Générale –CCJ 11 agents

aucune

Pôle Technique 43 agents dont 1 apprenti

10 agents sollicitent 14 actions de formation, dont 2 à l'initiative du responsable

Pôle Finances-commande publique 7 agents

7 agents sollicitent au total 13 actions de formation. Toutes les formations sont à l'initiative des agents.

Pôle RH/GU 24 agents dont 1 apprenti

1 agent sollicite 3 formations, à son initiative

Pôle Sports 22 agents

1 agent sollicite 1 action de formation à son initiative.

Pôle Education 99 agents dont 1 apprenti

20 agents sollicitent 18 actions de formation, l'initiative est partagée entre les agents et les responsables.

Préparation aux concours et examens professionnels :

Filière	Grade actuel	Grade souhaité
Filière administrative	Adjoint administratif	Rédacteur principal
	Adjoint administratif	Rédacteur
Filière technique	Adjoint technique	Agent de maîtrise
	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 2ème classe
	Adjoint technique	Technicien
Filière animation	Animateur	Animateur Ppal
	Adjoint d'animation	Animateur
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppal
Filière sociale	Adjoint administratif	Assistant socio-éducatif
Filière sportive		

Formations payantes hors CNFPT demandées :

Pôle	Service	Formation	Coût	Total
Direction Générale	Communication	Maitriser la correspondance protocolaire	1 450,00	3 931,00 €
	CCJ	Mesure calage monitoring	2 016,00	
	Codir	Arfos	465,00	
Rh-GU	Rh	Module RSU Ciril	1 100,00	9 863,00 €
	Rh	Safety Bus 96 agents	4 536,00	
	Rh	Asys formation progiciel	2 592,00	
	GU	Logiciel Eternité	1 635,00	
Education	Jeunesse	VAE	1 450,00	2950,00 €
	tous les services	Analyse de pratiques professionnelles	1 500,00	
Technique	Espaces verts	Permis C	2 540,00	7 235,00 €
	Espaces verts	Permis tronçonneuse 4 agents	1 800,00	
	Régie	accès nacelle initial R486 1 agent	1 395,00	
	Tous	Habilitations électriques initial 4 agents	840,00	
	Tous	Utilisation des échafaudages 5 agents	660,00	
Sports	Gardiens	accès nacelle R486 2 agents	2 790,00	4 010,00 €
	Gardiens	Habilitations électriques initial 2 agents	420,00	
	Gardiens	Recyclage Habilitations électriques 4 agents	800,00	
Finances	2 agents	Formation ciril	300,00	300,00 €
TOUS	3 agents	SSIAP recyclages	1 000,00	1 000,00 €
Total			29 289,00 €	